

AVRIL 2021

RAPPORT DE RECHERCHE

N° 44

Perspectives de population et des ménages
des communes wallonnes à l'horizon 2035

RÉSUMÉ

L'IWEPS a mis à jour les perspectives de population et de ménages au niveau communal, qui ont pour horizon 2035 (2020 + 15 ans).

Les perspectives communales de l'IWEPS sont calibrées sur les dernières perspectives de population et des ménages du Bureau fédéral du Plan (BFP) de janvier 2021 au niveau des arrondissements. Ces dernières prennent en compte l'effet de la pandémie du coronavirus sur la démographie.

Si une croissance de +3,4% de la population wallonne est attendue entre 2020 et 2035, les évolutions selon les communes iront de -9,8% à +29,2%. Les croissances positives concernent 74,4% des communes wallonnes.

En Wallonie, la part des 65 ans et plus devrait représenter 23,4% de la population totale en 2035, contre 18,9% en 2020, avec une répartition en 2035 des parts de ce groupe d'âge de 13,5% à 35,7% selon les communes.

La croissance du nombre de ménages attendue en Wallonie est de +7,8% entre 2020 et 2035, alors que les évolutions selon les communes s'échelonnent de -3,5% à +29,0%. Les croissances les plus importantes s'enregistrent dans des régions qui connaissent les plus fortes croissances relatives de leur population.

Ces perspectives démographiques, sans « prédire », permettent de tracer les grandes tendances d'évolution de la population et des ménages sur la base des observations du passé récent et de la situation actuelle. Elles constituent un outil d'aide à la prise de décision dans de nombreux domaines de la gestion d'une commune (logement, équipement, aménagement du territoire...) et se révèlent être des éléments fondamentaux en matière d'anticipation pour les décideurs.

Marc DEBUISSON (IWEPS)
Julien CHARLIER (IWEPS)
Julien JUPRELLE (IWEPS)
Isabelle REGINSTER (IWEPS)

COLOPHON

Auteurs : **Marc Debuison** (IWEPS)
Julien Charlier (IWEPS)
Julien Juprelle (IWEPS)
Isabelle Reginster (IWEPS)

Edition : **Evelyne Istace** (IWEPS)

Ces travaux ne reflètent pas la position de l'IWEPS et n'engagent que leurs auteurs.

Création graphique : **Deligraph**
<http://deligraph.com>

Dépôt légal : D/2021/10158/9

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE - NAMUR

Tel : 081 46 84 11

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	3
1. INTRODUCTION	4
2. LES PERSPECTIVES DU BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN DE JANVIER 2021 ET LA PANDÉMIE DE COVID-19	5
3. PERSPECTIVES DE POPULATION DES COMMUNES WALLONNES À L'HORIZON 2035	8
4. AUGMENTATION DU NOMBRE D'AÎNÉS DANS LES COMMUNES WALLONNES À L'HORIZON 2035	11
5. PERSPECTIVES DES MÉNAGES DES COMMUNES WALLONNES À L'HORIZON 2035	12
6. ANNEXE : MÉTHODOLOGIE DES PERSPECTIVES COMMUNALES DE POPULATION ET DE MÉNAGES	15
7. BIBLIOGRAPHIE	18

1 Introduction

Dans ce rapport, l'IWEPS a mis à jour les perspectives de population et de ménages au niveau communal, dont la première édition avait été réalisée en 2012. Elles ont cette fois pour horizon 2035 (2020 + 15 ans). La méthodologie qui a été élaborée permet une concordance complète avec les perspectives du Bureau fédéral du Plan (BFP), réalisées au niveau des arrondissements belges. Ce dernier niveau spatial est le plus fin investigué par l'exercice fédéral. Il s'agit d'une démarche scientifique qui prend en considération non seulement les spécificités locales des phénomènes de fécondité, de mortalité et de migration, mais aussi l'évolution des ménages. Ce document présente les principaux résultats sous forme de tableaux et de cartes. Ces perspectives démographiques constituent un outil d'aide à la prise de décision dans de nombreux domaines de la gestion d'une commune (logement, équipement, aménagement du territoire...) et se révèlent être des éléments fondamentaux en termes d'anticipation pour les décideurs. Il convient cependant de rappeler que ces projections démographiques (comme d'ailleurs celles réalisées à l'échelle de pays ou de régions) n'ont pas pour objectif de « prédire », mais plutôt de tracer les grandes tendances futures de la population en fonction de l'évolution récente tant des comportements démographiques réellement observés par âge et par sexe que des situations de ménage.

Le gain ou la perte de population ne présente de caractère ni positif ni négatif. Une forte croissance de population oblige à une adaptation réfléchie des infrastructures, alors qu'une stagnation, voire une légère perte de population, permet de s'attaquer à l'amélioration de l'existant. Le but de l'étude est de permettre de voir les zones à forte ou faible croissance, ainsi que les répartitions des populations notamment selon l'âge. Elle ne cherche aucunement à stigmatiser une commune par rapport aux autres. Il est important pour les décideurs régionaux et locaux de retenir les politiques à mener en ayant connaissance du devenir de leur population en l'absence de changement. Ainsi, l'ouverture de lotissements, le développement de projets immobiliers résidentiels ou de services à la population (crèche, école...), l'amélioration de la qualité du cadre de vie, le renchérissement des coûts de la mobilité/énergie ou encore une politique régionale de développement territorial visant la limitation de l'étalement urbain pourraient modifier les tendances attendues.

Les perspectives de population et de ménages s'articulent sur la distribution des individus selon leurs caractéristiques d'âge et de sexe. La méthode développée ici repose sur la méthode de projection des comportements observés au cours des dernières années (voir 6. Annexe : Méthodologie). La méthode calcule alors des taux d'évolution de ces différentes populations selon l'âge et le sexe en tenant compte de la mortalité et des migrations spécifiques à chaque commune. Ces taux sont appliqués à la population de 2020 pour obtenir la population estimée de 2025, date du premier bond. À la population ainsi projetée, s'ajoutent les naissances calculées sur la base du niveau de fécondité observé dans la commune. Les résultats présentés ci-dessous projettent les tendances observées ces dernières années en trois bonds successifs de cinq ans (2025-2030-2035). Les naissances et chaque groupe d'âge quinquennal de chaque sexe sont calibrés à chaque bond, au niveau de l'arrondissement, sur les perspectives de population du BFP de janvier 2021. Les perspectives communales de l'IWEPS adoptent ainsi les hypothèses d'évolutions démographiques retenues par le BFP dans ses perspectives. Pour les ménages, la méthodologie est identique à celle de la projection des populations, les évolutions prises en compte étant ici celles de chaque type de ménage au cours des dernières années (voir 6. Annexe : Méthodologie).

2. Les perspectives du Bureau fédéral du Plan de janvier 2021 et la pandémie de Covid-19

Les perspectives communales de l'IWEPS sont donc calibrées sur les dernières perspectives de population et des ménages du BFP de janvier 2021¹. Ces dernières perspectives du BFP prennent en compte l'effet de la pandémie du coronavirus sur la mortalité en 2020, mais aussi sur les migrations internationales et la fécondité.

Lors des deux vagues en 2020 de l'épidémie de Covid-19, selon Sciensano, la surmortalité en Wallonie due à l'épidémie de coronavirus a été estimée à 5 930 personnes². Pour la Belgique, le BFP a retenu une surmortalité de 16 000 personnes en 2020, incluant également la surmortalité observée lors de la canicule du mois d'août. En 2020, en Wallonie, les décès de l'épidémie de Covid-19 ont concerné pour 78% des personnes de 75 ans et plus (Sciensano). Selon le BFP, toujours en Wallonie, l'espérance de vie à 65 ans, c'est-à-dire le nombre moyen d'années à vivre à cet âge, devrait reculer de 17,2 ans en 2019 à 15,8 ans en 2020 pour les hommes et de 20,6 ans en 2019 à 19,4 ans en 2020 pour les femmes. En 2021, dans l'hypothèse d'une campagne réussie de vaccination de la population à la fin de l'été, la progression de l'espérance de vie reprendrait (à 65 ans, 17,1 ans pour les hommes et 20,2 ans pour les femmes), mais sans pour autant rejoindre ses niveaux de 2019. À l'horizon de nos perspectives en 2035 et en présumant d'une situation épidémique sous contrôle en 2021, l'impact de l'épidémie sur la part des 65 ans et plus sera imperceptible puisqu'une grande partie des décès Covid concernent des personnes âgées qui en 2035, en l'absence d'épidémie, avaient déjà une grande probabilité d'être défunt(e)s. Comme dans ses perspectives de juin 2020, le BFP prévoit toujours, dans ses perspectives de 2021, une part des 65 ans et plus de 23,4% en Wallonie pour 2035.

Quant aux migrations internationales, le BFP estime que les immigrations, comme les émigrations hors Belgique, seront réduites de -50% pour 2020 et de -25% cette année. Une récupération partielle de 50% de cette diminution est prévue entre 2022 et 2026. Le solde de migrations internationales (entrées moins les sorties) passerait en Wallonie de 8 721 personnes en 2019 à 2 705 personnes en 2020, à 5 211 personnes en 2021 avant de rebondir à 8 861 personnes en 2022.

Par rapport à son exercice de juin 2020, le BFP a revu à la baisse ses hypothèses de fécondité. L'épidémie de Covid-19 aura également un impact sur les projets de naissance à partir de 2021 qui, selon le scénario du BFP, seraient pour une part reportés ou abandonnés. Entre

¹ Bureau fédéral du Plan – Statbel, Perspectives démographiques 2020-2070. Population et ménages, mars 2021, 41 p.

² Sciensano a comptabilisé en Wallonie 7 322 décès dus à l'épidémie de Covid-19 en 2020. Mais pour le calcul de la surmortalité, il faut tenir compte des décédés de l'épidémie qui seraient morts en 2020 d'une autre cause. Pour la Belgique, Sciensano a estimé la surmortalité à 17 966 décès, soit un chiffre supérieur à l'estimation du BFP. Sciensano intègre dans cette surmortalité 1 003 décès dus à la canicule d'août 2020. Selon Sciensano, en 2020, la mortalité en Belgique a donc enregistré une hausse de 16,6% par rapport à la mortalité attendue (www.sciensano.be/fr/coin-presse/analyse-de-la-surmortalite-lee-au-covid-19-en-2020).

le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2035, les perspectives prévoient une diminution de 25 902 naissances en Wallonie par rapport à son exercice de juin 2020. Cette diminution succède déjà à une révision de la fécondité à la baisse dans les perspectives du BFP entre 2019 et 2020. Les perspectives du BFP de juin 2020 avaient déjà réduit le nombre de naissances wallonnes de 24 357 bébés, sur cette même période. Dans les hypothèses actuelles du BFP, le nombre moyen d'enfants par femme³ descendrait en Wallonie en 2021 à 1,57 enfant par femme pour remonter progressivement à 1,71 enfant par femme en 2034. Pour rappel, le nombre moyen d'enfants par femme était encore de 1,85 enfant en 2010. La diminution des naissances qui en découle est donc importante sur notre horizon de projection.

L'impact de la crise sanitaire sur la population wallonne à moyen terme reste limité, mais n'est pas négligeable : -0,6% en 2035, soit -23 659 habitants, entre les perspectives du BFP du 3 mars 2020 avant l'épidémie et celles de janvier 2021 qui intègrent les effets connus ou estimés à ce jour de l'épidémie de Covid-19.

Tableau 1 : Synthèse des résultats par province pour la Wallonie - Perspectives du BFP, janvier 2021

Provinces	Population				Ménages		
	Population estimée en 2035	Taux de croissance de la population 2020-2035 (en %)	Augmentation (chiffres absolus) de population de 2020 à 2035	Différence en 2035 par rapport aux prévisions de mars 2020	Nombre de ménages estimé en 2035	Taux de croissance du nombre de ménages 2020-2035 (en %)	Augmentation (chiffres absolus) du nombre de ménages de 2020 à 2035
Brabant wallon	435 358	7,2	29 339	-5 719	186 824	12,0	19 977
Hainaut	1 370 968	1,8	24 128	-3 206	627 136	6,1	36 047
Liège	1 143 882	3,1	34 082	-8 720	527 226	6,4	31 634
Luxembourg	300 311	4,7	13 559	-1 559	134 739	10,5	12 844
Namur	519 685	4,8	23 853	-4 455	240 313	11,2	24 145
Wallonie	3 770 204	3,4	124 961	-23 659	1 716 238	7,8	124 647

Source : BFP janvier 2021

³ On définit le nombre moyen d'enfants par femme comme étant le nombre d'enfants auxquels les femmes de 15 ans donneraient vie si elles adoptaient la fécondité de toutes les générations de femmes observée cette année-là.

Tableau 2 : Synthèse des résultats par arrondissement pour la Wallonie - Perspectives du BFP, janvier 2021

Arrondissements	Population			Ménages		
	Population estimée en 2035	Taux de croissance de la population 2020-2035 (en %)	Augmentation (chiffres absolus) de population de 2020 à 2035	Nombre de ménages estimé en 2035	Taux de croissance du nombre de ménages 2020-2035 (en %)	Augmentation (chiffres absolus) du nombre de ménages de 2020 à 2035
Nivelles	435 358	7,2	29 339	186 824	12,0	19 977
Ath	137 251	6,8	8 783	61 862	12,7	6 973
Charleroi	394 770	-0,6	-2 192	178 693	2,1	3 655
Mons	262 530	1,3	3 293	124 512	6,3	7 371
Soignies	115 262	9,6	10 083	48 857	12,7	5 498
Thuin	92 257	0,6	532	42 974	7,0	2 820
Tournai-Mouscron	224 103	0,1	304	104 777	5,6	5 587
La Louvière	144 795	2,4	3 325	65 461	6,8	4 143
Huy	120 897	6,2	7 028	54 306	11,4	5 545
Liège	641 728	2,6	15 963	301 699	5,1	14 587
Verviers	291 530	1,1	3 253	131 529	5,0	6 210
Waremme	89 727	9,6	7 838	39 692	15,4	5 292
Arlon	65 662	4,2	2 666	29 710	9,5	2 580
Bastogne	54 584	11,2	5 501	23 585	16,1	3 273
Marche-en-Famenne	57 091	0,6	320	26 689	7,8	1 939
Neufchâteau	67 926	6,5	4 163	30 294	11,9	3 232
Virton	55 048	1,7	909	24 460	8,0	1 819
Dinant	117 331	5,4	6 045	55 103	12,4	6 069
Namur	336 651	5,8	18 420	154 060	12,0	16 529
Philippeville	65 703	-0,9	-612	31 151	5,2	1 548

Source : BFP janvier 2021

3. Perspectives de population des communes wallonnes à l'horizon 2035

Selon les perspectives réalisées ici, entre 2020 et 2035, 74,4% des communes wallonnes enregistreront une augmentation du chiffre de leur population. En termes relatifs (taux de croissance), les plus fortes hausses se situent surtout aux limites des zones touchées par la périurbanisation (cf. Carte 1). Le terme de périurbanisation peut être défini comme le processus d'étalement de l'urbanisation vers les communes avoisinant les agglomérations. La périurbanisation provoque une extension progressive de l'urbanisation sur le territoire, en créant des quartiers résidentiels diffus de plus en plus éloignés des centres multifonctionnels.

Au sud de la Wallonie, la population d'un certain nombre de communes de la province de Luxembourg continuera sa croissance liée à la périurbanisation de la métropole luxembourgeoise. C'est notamment le cas pour des communes frontalières comme Attert, Fauvillers ou Bastogne mais encore plus pour certaines communes plus éloignées (Léglise ou Bertogne par exemple) disposant d'un accès aisé aux autoroutes menant au Grand-Duché.

Dans le vaste ensemble périurbain de l'agglomération bruxelloise, une série de communes hesbignonnes, correspondant au sud et à l'est du Brabant wallon et au nord du Namurois jusqu'aux arrondissements de Huy et Waremme, affichent de fortes augmentations. Elles seront rejointes également dans l'aire d'influence de Bruxelles par des communes situées à l'ouest du Brabant wallon et quelques communes hennuyères autour de Soignies.

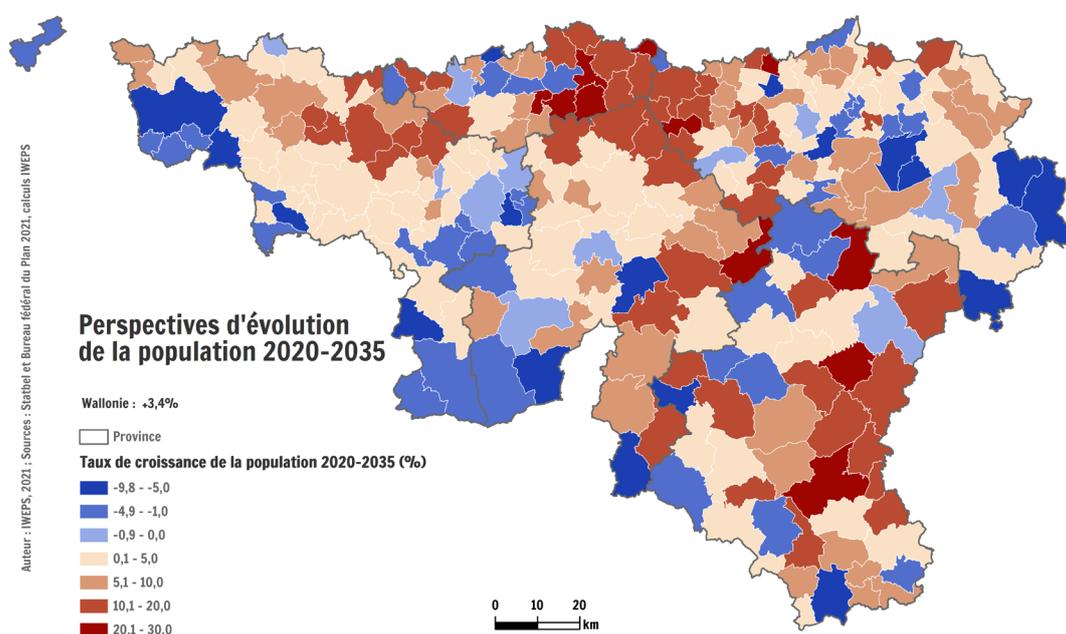
En dehors du mouvement de périurbanisation, sont également en forte croissance des communes au cadre plus rural. Souvent de petite taille, elles attirent des adultes avec enfants et connaissent parfois une importante hausse du nombre de leurs retraités. C'est le cas de communes autour de Ciney au sud-est de la province de Namur ou des communes luxembourgeoises, comme notamment celle de Manhay ou de Libin.

Par contre, des grandes villes wallonnes comme Verviers, Tournai et Charleroi devraient perdre de la population au cours des quinze prochaines années. Pour Charleroi, la diminution de population attendue est faible, autour de 1 000 habitants (-0,5% de la population) à l'horizon 2035. Au cours des années 2017 à 2019, la ville de Charleroi avait renoué avec la croissance. Intégrant l'impact de l'épidémie de Covid-19, le BFP prévoit dans ses dernières perspectives une diminution de -2 192 habitants dans l'arrondissement de Charleroi entre 2020 et 2035.

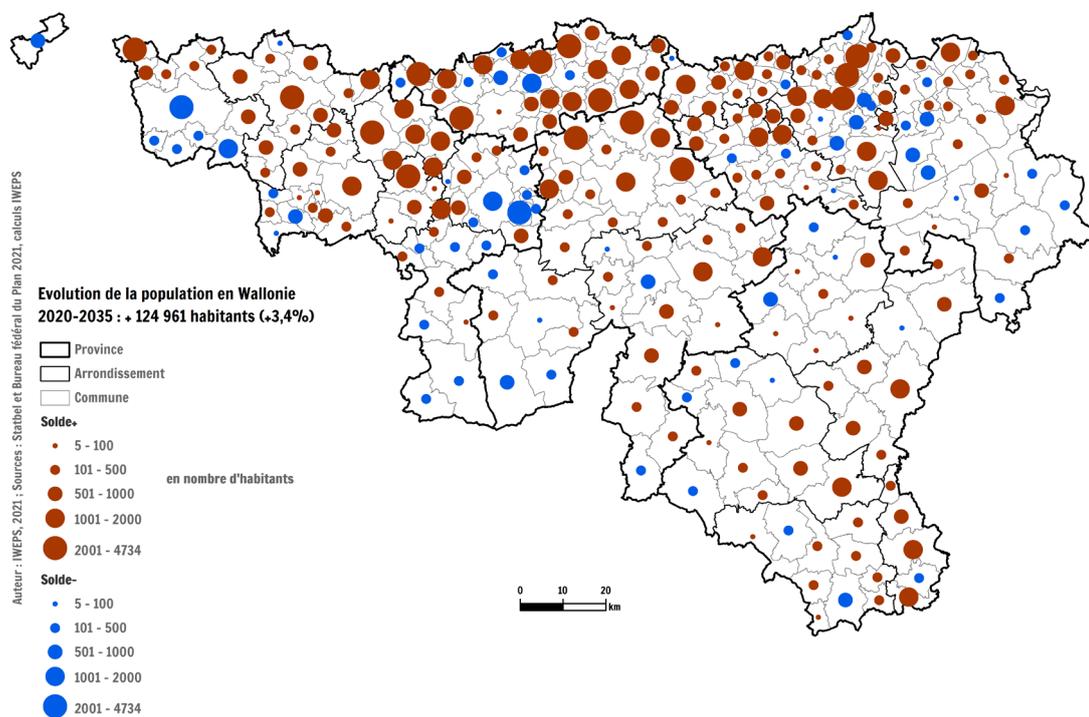
Les autres communes affichant des taux de croissance négatifs se situent dans le Hainaut, notamment au sud et à l'est de Charleroi, au sud de Tournai, à l'est de Liège, ainsi que dans des zones éloignées des grands centres pourvoyeurs d'emplois : particulièrement le long de la frontière française, au nord de la province de Luxembourg et au sud-est de celle de Liège. Le centre du Brabant wallon devrait connaître également un recul de population dû au vieillissement rapide de ses communes qui ont connu l'essentiel de la périurbanisation de Bruxelles avant les années 2000 (augmentation des populations de plus de 65 ans conjuguée à une diminution des moins de 20 ans) ; mais aussi au fait que beaucoup de jeunes adultes se domicilient dans une autre commune.

La croissance de la population résulte surtout des migrations internes à la Belgique. À l'échelon local, les migrations internes ont un poids démographique sensiblement plus important que les naissances et les décès. De plus, le mouvement migratoire influence le mouvement naturel (soit les naissances moins les décès), puisque les migrations internes concernent en majorité des populations de jeunes adultes en âge d'avoir des enfants. Le souhait d'habiter dans un cadre plus vert ainsi que les prix élevés des logements et des terrains à bâtir font partie des facteurs qui incitent les jeunes ménages à chercher des résidences dans des communes de plus en plus éloignées des pôles d'emploi bruxellois, de Luxembourg-ville ou de Liège et de Namur.

Carte 1 : Taux de croissance de la population (2020 à 2035) estimé par commune pour la Wallonie



Carte 2 : Croissance absolue de la population (2020 à 2035) estimée par commune pour la Wallonie



En chiffres absolus (cf. Carte 2), les communes en fort accroissement de la population se retrouvent au nord du sillon Sambre-et-Meuse, là où les communes sont déjà en grande partie densément peuplées. Mais, parmi celles-ci, on retrouve surtout les zones gagnées par la périurbanisation plus récente de Bruxelles : nord du Hainaut, nord et ouest de la province de Liège, est, ouest et sud du Brabant wallon. Des croissances importantes de la population en chiffres absolus se marquent aussi parmi les communes de la périurbanisation de la ville de Luxembourg (LU), à l'est de la province de Luxembourg (BE).

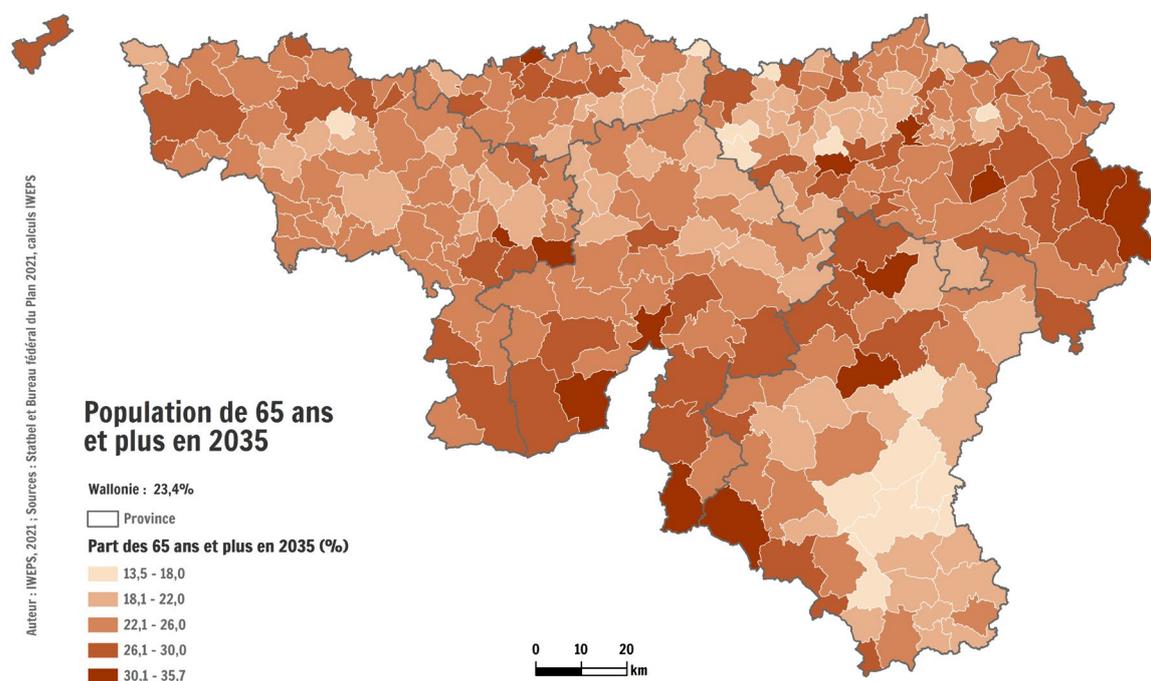
4. Augmentation du nombre des aînés dans les communes wallonnes à l'horizon 2035

Au niveau wallon, la part des 65 ans et plus devrait représenter 23,4% de la population totale en 2035, contre 18,9% en 2020. Cela représente une augmentation entre 2020 et 2035 de 195 933 personnes, soit une hausse de 28,5% de ce groupe d'âge.

La cartographie par commune de la part des 65 ans et plus en 2035 (cf. Carte 3) identifie des groupements de communes où cette part sera plus élevée, soit les zones proches de la frontière française, le nord de la province de Luxembourg et l'est de la province de Liège, qui attirent des retraités à la recherche d'un cadre de vie plus bucolique, mais aussi des communes qui voient leur population plus jeune se diriger vers des régions pourvoyeuses d'emplois. Se détachent également sur la carte les territoires périphériques aux grandes villes qui ont connu les premiers mouvements de la périurbanisation dans les années 1960 (notamment le centre-nord du Brabant wallon, le sud de Liège et de Charleroi). Toutes ces zones présentent déjà actuellement un vieillissement important de leur population.

À l'inverse, l'est de la province de Luxembourg, où une forte croissance de la population totale est attendue, présente des taux faibles de 65 ans et plus en 2035.

Carte 3 : Part des 65 ans et plus en 2035 estimée par commune pour la Wallonie



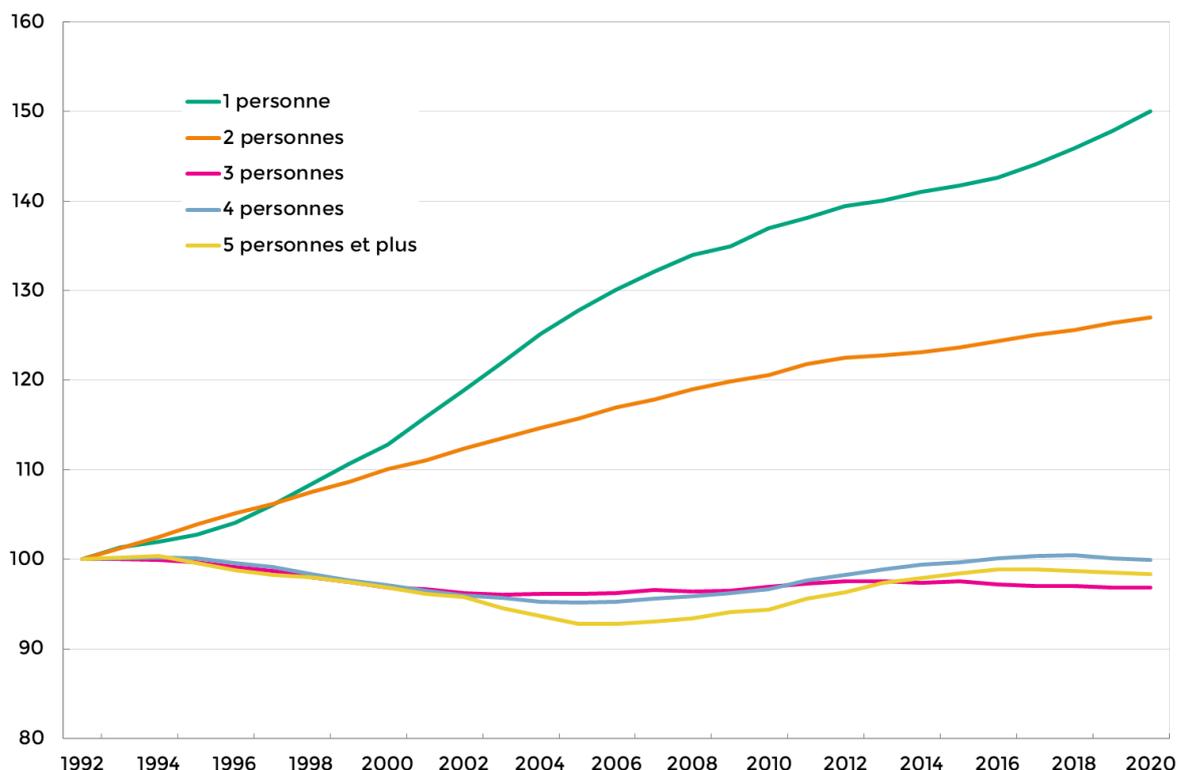
5. Perspectives des ménages des communes wallonnes à l'horizon 2035

Nos perspectives communales ne se limitent pas à fournir un chiffre de population. Elles permettent également d'estimer le nombre de ménages qui devraient être présents dans chaque commune dans les quinze prochaines années (2020 à 2035). Au-delà du nombre de ménages, les résultats de ces perspectives permettent également d'approcher la demande attendue en logements par commune. Toutefois, le passage entre le nombre de logements privés et le nombre de ménages privés est complexe. Interviennent dans le marché immobilier des facteurs, comme, notamment, le taux d'inoccupation des logements, l'importance des secondes résidences ou le développement des ménages en colocation. Ces résultats restent cependant importants pour l'aménagement du territoire wallon et la gestion de la mobilité qui en découlent.

Ces dernières années, la composition des ménages en Wallonie a connu une transformation profonde. Le nombre total de ménages augmente compte tenu du nombre de plus en plus élevé de personnes isolées, mais également de ménages de deux personnes (cf. Graphique 1). Ceci aboutit à une diminution progressive de la taille moyenne des ménages privés en Wallonie, qui atteint 2,3 personnes en 2020 (Statbel-Demobel).

La réduction de la taille des ménages résulte de deux causes majeures. D'une part, le vieillissement de la population favorise la croissance du nombre de ménages de deux personnes, lesquels se transforment en ménage d'isolés, suite au décès de l'un des deux conjoints. D'autre part, se sont développées, suite notamment à l'augmentation des divorces et autres séparations, de nouvelles formes de ménages résultant de la transformation de la vie familiale dans nos sociétés - les familles monoparentales ou encore les personnes séparées vivant seules.

Graphique 1 : Évolution de la taille des ménages privés en Wallonie (indice 1992 = 100)

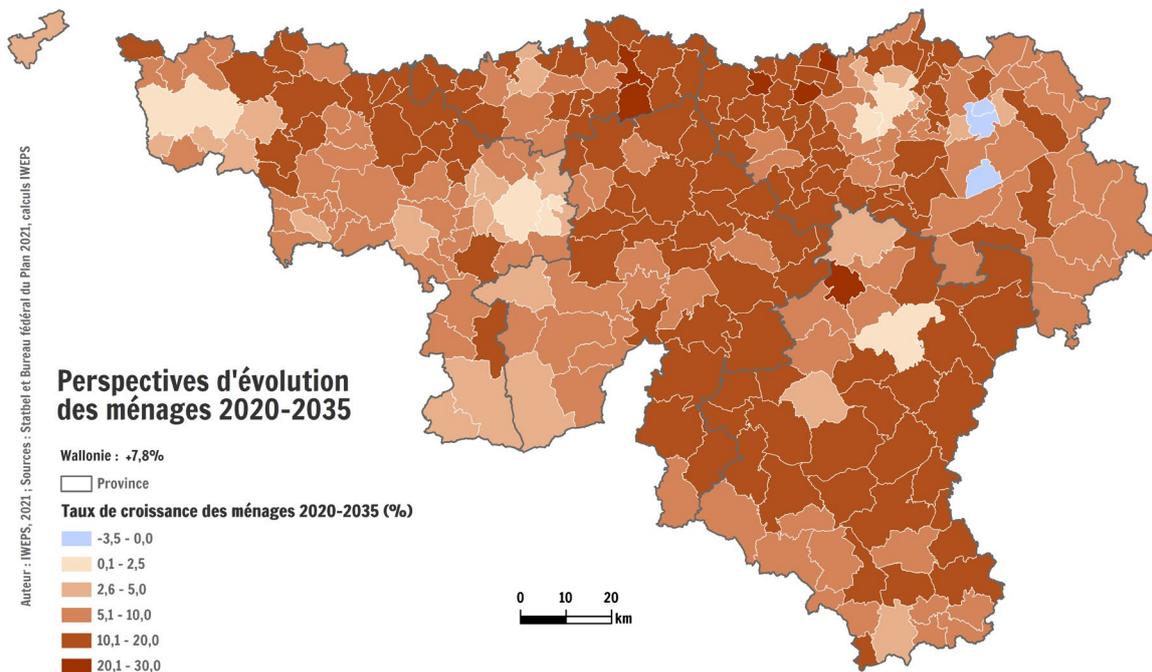


Source : Statbel - Registre national – Calculs : IWEPS

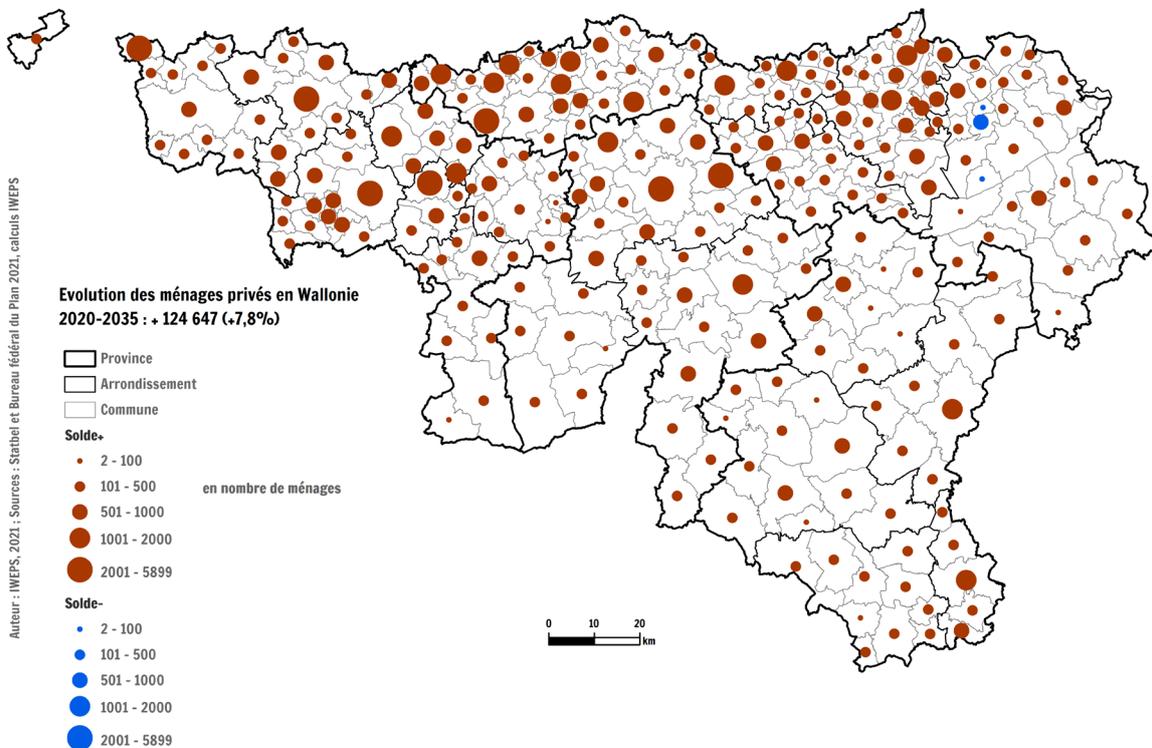
Si une croissance du nombre de ménages de +7,8% est attendue en Wallonie entre 2020 et 2035, les évolutions selon les communes iront de -3,5% à +29,0% selon nos projections. Sans grande surprise, la quasi-totalité des communes wallonnes verra leur nombre de ménages augmenter entre 2020 et 2035. Les croissances les plus importantes s'enregistrent dans des régions qui connaissent les plus fortes hausses relatives de leur population. Seules Verviers, Dison et Spa, qui voyaient déjà le nombre de leurs ménages baisser entre 2015 et 2020 devraient continuer d'enregistrer des taux de croissance négatifs à l'horizon 2035 (cf. Carte 4).

Les résultats présentés aujourd'hui à un niveau communal permettent de mettre en évidence des taux de croissance de ménages positifs dans une toute grande majorité de communes avec de fortes croissances relatives pour certaines. Ils permettent ainsi de mieux cerner la demande potentielle en logements si les tendances se poursuivent et devraient nourrir les réflexions pour une planification adéquate du territoire wallon.

Carte 4 : Taux de croissance des ménages (2020 à 2035) estimé par commune pour la Wallonie



Carte 5 : Croissance absolue du nombre de ménages (2020 à 2035) estimée par commune pour la Wallonie



6. Annexe : Méthodologie des perspectives communales de population et de ménages

Les perspectives démographiques, qu'elles soient réalisées au niveau d'un pays, d'une région ou d'une commune comme ici, ont pour but essentiel de dégager les grandes tendances futures de la population à partir des comportements démographiques passés. L'exercice se base sur l'évolution des caractéristiques par âge et par sexe de la population, des situations de ménage et des comportements démographiques (fécondité, mortalité et migrations) réellement observés au cours des dernières années. Ces projections communales tendent à répondre à la question suivante : en 2035, quel serait le chiffre de la population communale et sa répartition par grand groupe d'âge et par taille de ménage **si rien ne change par rapport à ce qui a été observé ces dernières années** ?

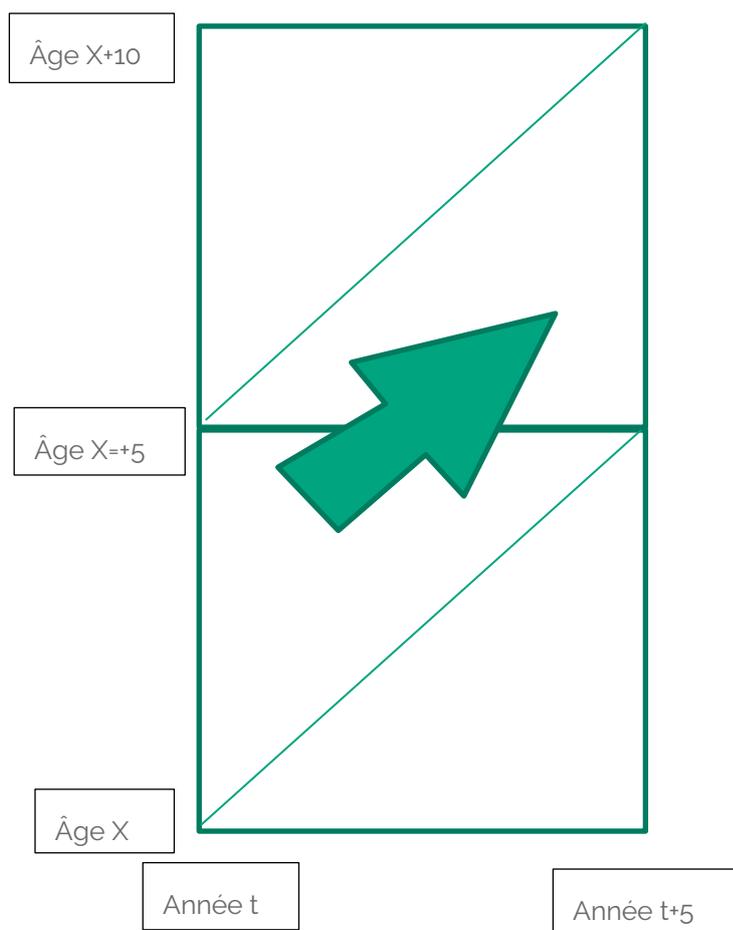
Des politiques communales particulières pourraient en effet être menées afin de favoriser l'attrait des populations, ou au contraire les restreindre, en vue de rompre avec les tendances observées dans les quinze prochaines années. Cet élément, hors du champ d'une anticipation scientifique quantitative, ne peut être pris en compte dans le modèle.

Dans une optique d'aide à la décision, il importe de rendre transparents les résultats des projections de population communale en recourant à une méthodologie simple et accessible à toutes et tous.

Les perspectives de population et de ménages développées ici reposent sur la méthode de projection des comportements observés entre 2013 et 2020. Cette méthode s'articule sur la distribution des individus selon leurs caractéristiques d'âge et de sexe. Elle calcule alors des probabilités de transition au cours de trois périodes de cinq années (entre 2013 et 2018, entre 2014 et 2019 et entre 2015 et 2020) de ces différentes populations selon l'âge et le sexe en tenant compte de la mortalité et des migrations spécifiques à chaque commune. Une moyenne de ces trois périodes est calculée pour créer plus de stabilité au modèle, sauf pour les communes de plus de 50 000 habitants⁴. Pour ces dernières, le nombre d'observations par sexe et groupe d'âge est suffisant pour ne retenir que la période la plus récente 2015-20. Ces taux sont alors appliqués à la population de 2020 pour obtenir la population estimée de 2025. À la population ainsi projetée, s'ajoutent les naissances calculées sur la base du niveau de fécondité observé dans la commune. Les résultats présentés dans cette publication projettent les tendances observées dernièrement en trois bonds successifs de cinq ans (2025-2030-2035). Les naissances, ainsi que chaque groupe d'âge quinquennal de chaque sexe, sont calibrées à chaque bond, au niveau de l'arrondissement, sur les perspectives de population du BFP de janvier 2021. Les perspectives du BFP sont réalisées sur les arrondissements tels qu'ils ont été redéfinis en 2019. Pour les ménages, la méthodologie est identique à celle de la projection des populations, les évolutions prises en compte étant ici celles de chaque type de ménage au cours des trois périodes de cinq années d'observation, exception faite des communes de plus de 50 000 habitants. Pour ces

⁴ Ce critère est régulièrement utilisé pour distinguer les communes urbaines de Wallonie à partir de la typologie des régions urbaines établies au niveau fédéral (voir Service public de Wallonie, les grandes villes wallonnes, à chacun sa mobilité, 2018. <http://mobilité.wallonie.be/files/focus-mobilité-1.pdf>)

dernières, comme pour la population, seule la période quinquennale la plus récente est retenue.



Exemple : Population de l'âge X et de sexe A : on compare donc pour chaque groupe d'âge la population au temps (t) comprise entre les âges exacts (X) et (X+5) à celle qu'elle est devenue suite à la mortalité et aux migrations au temps (t+5), soit la population (X+5) à (X+10) au temps (t+5).

Une fois enregistrés les taux de transition pour chaque groupe d'âge quinquennal et par sexe sur cinq années d'observation, ainsi que celui des naissances, on applique ces taux à la structure de t+5.

Pour chaque arrondissement, le résultat par âge et par sexe des communes est confronté aux perspectives de population du BFP. La différence est redistribuée au *pro rata* du poids de chaque groupe d'âge et de sexe dans chaque commune par rapport à la population de l'arrondissement. Les hypothèses d'évolution des populations au niveau de l'arrondissement des perspectives du BFP sont ainsi prises en compte.

Par cette méthode qui tient compte de la structure d'âge et de sexe, des populations qui, entre les temps (t) et (t+5) continuaient de croître, peuvent dans les projections adopter une tendance décroissante.

Prenons quelques exemples :

Entre 2015 et 2020, la population de la Ville de Charleroi a légèrement augmenté de 266 personnes. Quand on se penche sur la structure par âge, on remarque que la population des 20-64 ans se réduisait de -1 657 personnes alors que la population des plus de 65 ans augmentait de +1 320 personnes et que celle des moins de 20 ans enregistrerait une hausse plus légère de +603 personnes. Sur l'horizon de projection entre 2020 et 2035, la population

de la Ville subira l'impact de l'épidémie de Covid-19 intégré dans les perspectives du BFP (voir point 2.), sur la mortalité et les migrations, mais aussi sur la fécondité. De plus, la projection va appliquer des taux de passage à des populations de 20 à 64 ans déjà en diminution. Le nombre de femmes en âge de procréer diminuant, cela entraînera automatiquement une réduction du nombre de naissances, à fécondité égale ; créant au final une baisse de la population totale. Le BFP prévoit une diminution de -2 192 habitants dans l'arrondissement de Charleroi entre 2020 et 2035. Évidemment, un plus grand nombre d'entrées d'adultes en âge d'activité dans la Ville dans les prochaines années pourrait inverser la tendance.

De même, les communes de Lasne et Ottignies-Louvain-la-Neuve au cœur du Brabant wallon connaissent également une très légère augmentation de leur population entre 2015 et 2020, mais perdent de la population en dessous de 20 ans, quelle que soit la période de cinq ans observée (2013-18, 2014-19, 2015-20). Elles ont également de fortes diminutions de population en âge d'activité (20-64 ans) sur les trois périodes quinquennales, exception faite d'une très légère augmentation de +8 habitants à Lasne entre 2015 et 2020. Toute leur croissance actuelle repose donc sur la hausse du nombre de leurs 65 ans et plus. En appliquant les taux moyens des trois périodes, ces communes sont conduites à l'horizon 2035 vers une diminution de leur population à comportements inchangés. La hausse de la population des 65 ans et plus par l'augmentation attendue de l'espérance de vie ou par migrations ne peut compenser les pertes du bas de la pyramide des âges. Pour la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, il faut cependant rester attentif aux comportements des étudiants qui se domicilient ou pas dans la commune durant leurs études.

En ce qui concerne les ménages, un phénomène *a priori* étrange d'une faible croissance de population à l'horizon 2035 accompagnée d'une très légère diminution du nombre de ménages peut être observé dans la commune de Dison. Il résulte d'une diminution du nombre de ménages de petite taille, notamment les personnes isolées, au profit de ménages de taille supérieure.

La projection des ménages tient compte de l'évolution de chaque type de ménage retenu dans les perspectives de ménages du BFP, à savoir : isolés, couples mariés sans enfant, couples mariés avec enfant(s), couples non mariés sans enfant(s), monoparentaux, autres ménages. Un *trend* similaire à celui du BFP a été adopté pour s'ajuster aux données des perspectives de ménages du BFP. En effet, le BFP recourt à une progression logarithmique ou logistique pour respecter l'évolution observée des données depuis 1991 (Vandresse, 2014, p.12). Un recalibrage est effectué, comme pour la population, à chaque bond de cinq ans avec les perspectives de ménages du BFP de janvier 2021.

7. Bibliographie

Bureau fédéral du Plan – Statbel, *Perspectives démographiques 2018-2070. Population et ménages*, janvier 2019, 30 p.

Bureau fédéral du Plan – Statbel, *Perspectives démographiques 2019-2070. Population et ménages*, mars 2020, 33 p.

Bureau fédéral du Plan – Statbel, *Perspectives démographiques 2019-2070*. Mise à jour dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, juin 2020, 11 p.

Bureau fédéral du Plan – Statbel, *Perspectives démographiques 2020-2070. Population et ménages*, mars 2021, 41 p

https://www.plan.be/uploaded/documents/202103310840190.FOR_POP2070_12389_F.pdf.

Service public de Wallonie (SPW), *Les grandes villes wallonnes, à chacun sa mobilité*, 2018, 63 p.
<http://mobilite.wallonie.be/files/focus-mobilite-1.pdf>

Johan Duyck et Marie Vandresse, *Synthèse de la typologie des ménages*, Bureau fédéral du Plan, Novembre 2014, 8 p.

Marie Vandresse, *Une méthodologie de projection des ménages : le modèle HPRM (Household PROjection Model)*, Bureau fédéral du Plan, Novembre 2014, Working paper 9-14, 25 p.



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2021